

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtizia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 25 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

**Délib. n°2023-076 : Foncier - cession de délaissés de voirie ZA Détourbe à Saint-Lô Agglo
(modification)**

Par délibération n°2023-062 du 06/07/2023, la commune a approuvé la cession de délaissés de voirie à Saint-Lô Agglo sur la ZA de la Détourbe.

Les services de Saint-Lô Agglo ont demandé que la délibération soit modifiée pour que la cession se fasse gratuitement, et non à l'euro symbolique.

Il est donc proposé de prendre une nouvelle délibération en tenant compte de la demande de Saint-Lô Agglo.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Modifier la délibération n°2023-063 du 06/07/2023 en ce que la cession des parcelles cadastrées ZT n°71 et 292, sises dans la ZA Détourbe à Condé-sur-Vire, se fera gratuitement à Saint-Lô Agglo, et non à l'euro symbolique.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

